COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Havas Worldwide Brussels**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue des Boiteux N° : 9 Boîte :
Code postal : 1000 Commune : Bruxelles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0403.496.145

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 17-07-2023

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 08-04-2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 30-06-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MAGON DE LA VILLEHUCHET Christian
Rue Gabrielle 64
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-30 Fin de mandat : 2024-04-08 Administrateur délégué

DUROCHER Gaëtan
Rue des Mégrands 13
92500 RUELL MALMAISON
FRANCE
Début de mandat : 2023-05-30 Fin de mandat : 2024-04-08 Administrateur

DILLIES Jacques
Villa Poirier 5
75015 PARIS
FRANCE
Début de mandat : 2023-05-30 Fin de mandat : 2024-04-08 Administrateur

BRIYS BARRAGAN Jeanne
Boulevard du Regent 28 bte 5
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-30 Fin de mandat : 2024-04-08 Administrateur

HAVAS SA
Quai Dion Bouton 29/30
92800 PUTEAUX
FRANCE
Début de mandat : 2023-05-30 Fin de mandat : 2024-04-08 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

LAROZE François
Quai Louis Bleriot 38
75016 PARIS
FRANCE

DELOITTE REVISEURS ENTREPRISES SRL (B00025)
0429053863
Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-12-31 Fin de mandat : 2024-04-08 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

BOGAERTS Cédric (A02251)

Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**787.976**	**798.587**
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	**63.166**	**73.776**
Terrains et constructions		22	43.895	53.630
Installations, machines et outillage		23	19.271	20.147
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	**724.811**	**724.811**
Entreprises liées	6.15	280/1	721.091	721.091
Participations		280	721.091	721.091
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.720	3.720
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.720	3.720

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**3.011.114**	**4.163.372**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**2.712.428**	**3.897.969**
Créances commerciales		40	1.542.160	2.020.356
Autres créances		41	1.170.268	1.877.613
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		**3.199**
Actions propres		50		3.199
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	**10.033**	
Comptes de régularisation	6.6	490/1	**288.654**	**262.204**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**3.799.091**	**4.961.959**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**374.454**	**-953.882**
Apport	6.7.1	10/11	**1.188.967**	**4.829.837**
Capital		10	250.000	4.670.000
Capital souscrit		100	250.000	4.670.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	938.967	159.837
Primes d'émission		1100/10	938.967	159.837
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**30.454**	**551.100**
Réserves indisponibles		130/1	30.454	475.652
Réserve légale		130	25.000	467.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		3.199
Soutien financier		1313		
Autres		1319	5.454	5.454
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		75.448
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	**-844.967**	**-6.334.819**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**846.516**	**767.432**
Provisions pour risques et charges		160/5	**846.516**	**767.432**
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	846.516	767.432
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**2.578.121**	**5.148.409**
Dettes à plus d'un an	6.9	17		**1.363.501**
Dettes financières		170/4		1.363.501
Emprunts subordonnés		170		1.363.501
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	**2.463.454**	**3.551.720**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		10
Etablissements de crédit		430/8		10
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.035.493	1.426.967
Fournisseurs		440/4	2.035.493	1.426.967
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	55.384	538.589
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	372.577	1.577.753
Impôts		450/3	5.769	236.488
Rémunérations et charges sociales		454/9	366.808	1.341.266
Autres dettes		47/48		8.401
Comptes de régularisation	6.9	492/3	**114.667**	**233.187**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**3.799.091**	**4.961.959**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	**3.058.579**	**7.139.072**
Chiffre d'affaires		6.10	70	2.701.851	6.623.681
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		-46.404
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	337.441	514.941
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	19.286	46.854
Coût des ventes et des prestations			60/66A	**3.911.456**	**10.126.676**
Approvisionnements et marchandises			60	1.064.070	2.290.663
Achats			600/8	1.064.070	2.290.663
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	1.432.927	2.488.544
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	1.298.603	4.219.890
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	16.404	156.686
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	13.187	51.792
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	86.267	919.102
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**-852.877**	**-2.987.604**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	**29.187**	**179.082**
Produits financiers récurrents			75	29.187	179.082
Produits des immobilisations financières			750		18.423
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.11	752/9	29.187	160.659
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	**21.276**	**647.616**
Charges financières récurrentes		6.11	65	21.276	165.536
Charges des dettes			650	16.435	157.061
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	4.841	8.475
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		482.080
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**-844.967**	**-3.456.138**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77		**10.384**
Impôts			670/3		10.384
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**-844.967**	**-3.466.523**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**-844.967**	**-3.466.523**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-7.179.786**	**-6.334.819**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-844.967	-3.466.523
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-6.334.819	-2.868.296
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	**6.334.819**	
sur l'apport		791	5.817.371	
sur les réserves		792	517.448	
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-844.967**	**-6.334.819**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052P	**XXXXXXXXXX**	**103.233**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022		
Cessions et désaffectations		8032	103.233	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	**0**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	**XXXXXXXXXX**	**103.233**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072		
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102	103.233	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	**0**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211	**0**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	**XXXXXXXXXX**	**298.854**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161		
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	**298.854**	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	**XXXXXXXXXX**	**245.225**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	9.735	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	**254.960**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	**43.895**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	**XXXXXXXXX**	**792.195**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	5.793	
Cessions et désaffectations		8172	589.545	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	**208.443**	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	**XXXXXXXXX**	**772.049**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	6.669	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	589.545	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	**189.172**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	**19.271**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	**XXXXXXXXX**	**121.076**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163		
Cessions et désaffectations		8173	100.518	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	**20.558**	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	**XXXXXXXXX**	**121.076**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273		
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	100.518	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	**20.558**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	**XXXXXXXXXX**	**11.905.171**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	**11.905.171**	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	**XXXXXXXXXX**	**11.184.080**
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	**11.184.080**	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	**721.091**	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	**XXXXXXXXXX**	**2.479**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372	2.479	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	**0**	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	**XXXXXXXXXX**	**2.479**
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502	2.479	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	**0**	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393		
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	**XXXXXXXXX**	**3.720**
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	**3.720**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
HAVAS SOCIAL SA 0450579351 Société anonyme RUE DES BOITEUX 09 01 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE	328	99,7		2022-12-31	EUR	669.376	111.070
PROVIDENCE SA 0437061016 Société anonyme RUE DES BOITEUX 09 01 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE	1.249	99,9		2022-12-31	EUR	51.713	-16.510

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Primes assurances payées anticipativement	26.160
Loyer et charges locatives payées à l'avance	178.143
Diverses charges payées à l'avance	2.073
Gratuité loyers accordée	82.277

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	4.670.000
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	250.000	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Augmentation du capital par approt en numéraire du 31/05/2023		468.305	3.085
Réduction du capital pour apurement des pertes		-5.673.571	0
Augmentation du capital par apport en nature du 31/05/2023		785.266	5.173
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires sans désignation de valeur nominale		250.000	39.022
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	39.022
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
BOONDOGGLE SA 0471951421 Havenkant 6 508 3000 Leuven BELGIQUE	act° ordinaires sans désignat° de valeur	39.022		100

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Provision pour non occupation et remise en état des bureaux	173.377
Provision pour restructuration	673.139

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	5.769
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	366.808

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Gratuité loyer obtenue	114.667

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	15	25
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	18	27,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	13.788	40.978
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	631.545	2.999.365
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	386.483	671.605
Primes patronales pour assurances extralégales	622	163.877	288.306
Autres frais de personnel	623	116.697	260.614
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	13.187	51.792
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,8	0,2
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	784	456
Frais pour la société		617	52.584	29.060

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
DIFFERENCE DE PAIEMENT			122
INTERETS		29.187	160.537
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
FRAIS DE BANQUE		4.650	8.150
DIFFERENCES DE CHANGE		189	148
ECARTS DE PAIEMENT		2	177

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	**19.286**	**46.854**
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)	**19.286**	**46.854**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		36.000
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8	19.286	10.854
Produits financiers non récurrents		(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66	**86.267**	**1.401.182**
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)	**86.267**	**919.102**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620	79.084	767.432
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630	5.221	151.670
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	1.961	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		**482.080**
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		482.080
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Provision pour risques et charges variation		79.084
Dépenses non admises		83.981

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	3.720.890
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	3.720.890
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	295.264	864.366
Par la société	9146	324.282	1.046.435
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	503.074	962.825
Précompte mobilier	9148	2.152	5.835

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La Société a soucrit auprès d'une compagnie d'assurances, une assurance groupe extra-légale couvrant la retraite, la survie et le décès de plusieurs catégories de son personnel à l'âge de la retraite. Le financement en est assuré par des cotisations payées par la Société.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Codes	Exercice

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

	Exercice
Garantie locative	265.098

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	**721.091**	**721.091**
Participations	(280)	721.091	721.091
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	**1.616.201**	**2.476.550**
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.616.201	2.476.550
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	**9.141**	**1.474.042**
A plus d'un an	9361		1.363.501
A un an au plus	9371	9.141	110.541
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		18.423
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441	29.187	160.537
Charges des dettes	9461	9.555	136.458
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Conformément à l'exception prévue dans l'AR du 10 août 2009 et dans l'avis de la Commission des Normes Comptables du 13 janvier 2010,

cette annexe ne doit pas être complétée puisque la Société est détenue intégralement, directement ou indirectement, par

le groupe Havas et que les parties avec lesquelles la Société réalise des transactions sont détenues

intégralement, directement ou indirectement par le groupe Havas.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	**15.000**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

L'assemblée générale confirme l'exemption d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés, conformément à l'article 3:26 du Code des Sociétés et associations, pour les comptes clôturés au 30-06-2023.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

BOLLORE GROUP
FR055804124
Odet 1
29500 ERGUE GABERIC
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

BOLLORE GROUP
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
FR055804124
Odet 1
29500 ERGUE GABERIC
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

BOLLORE GROUP
Odet 1
29500 ERGUE GABERIC
FRANCE

RÈGLES D'ÉVALUATION

HAVAS WORLDWIDE BRUSSELS SA

RUE DES BOITEUX, 9

1000 BRUXELLES

LES REGLES D'EVALUATION

En sa séance du 24 juillet 2008, le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité une refonte complète des règles d'évaluation applicables à l'entreprise, conformément à Arrêté Royal du 30 janvier 2001, remplacé par l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations , dont le détail est repris dans la présente annexe.

Elles ont été transcrites au registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration et dans le livre des inventaires, pour autant que de besoin.

1.GENERALITES - INTENTIONS DU CONSEIL

Chaque élément du patrimoine fera l'objet d'une évaluation distincte basée, outre les prescriptions précises de l'Arrêté Royal, sur la prudence, la sincérité et la bonne foi.

En cas de doute, il sera toujours préférable de prendre en actif, les chiffres les plus bas et en passif, les chiffres les plus élevés, de manière à ne pas surestimer le patrimoine.
Toute modification aux règles énoncées présentement, devra figurer et être justifiée à l'annexe aux comptes annuels. Lorsqu'une modification sera d'importance mineure, sa mention à l'annexe sera négligée.
Les cas qui ne seraient pas expressément prévus seront, de toute manière, réglés en fonction des principes généraux qui ont été définis ci-dessus et par analogie aux autres règles d'évaluation.
Pour le surplus, non traité présentement, le Conseil appliquera les indications et prescriptions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations.

2.POSTES DE L'ACTIF

I. Frais d'établissement
- Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition.
- Ils sont portés à l'actif et font l'objet d'amortissements annuels de 20 %.

II. Immobilisations incorporelles
- Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport, sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles constituées par l'entreprise sont évaluées au coût de revient ou à la valeur d'utilisation, si celle-ci est inférieure.
- Lorsque des emprunts sont contractés en vue de financer des immobilisations incorporelles, les charges financières qui en découlent peuvent faire partie de la valeur d'acquisition, dans la mesure où elles concernent la période précédant la mise en exploitation de ces immobilisations.
- Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements, comme suit :
.prorata temporis, l'année d'acquisition, et cela tant que la législation fiscale l'imposera.

Méthode	Taux	
Linéaire	20 %	Software gestion agence
Linéaire	10 ou 33,33 %	Licences Software

(20 % minimum pour frais de recherche et de développement et de goodwill).

- Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels ou de reprises d'amortissements en vue de faire correspondre leur valeur comptable à leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.
- Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables.
- Les immobilisations incorporelles libellées en devises sont converties sur les bases suivantes :

*évaluation au cours en vigueur le jour de l'acquisition ;
*conversion au cours moyen, en vigueur au jour de la clôture de l'exercice ;
*par devise, les écarts de conversion en résultant sont imputés au compte de résultats s'ils sont négatifs et sont maintenus au passif du bilan, dans le compte de régularisation, s'ils sont positifs.

III. Immobilisations corporelles
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles peuvent faire l'objet de réévaluation conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations. Toutefois, le Conseil devra s'entourer de toutes les garanties nécessaires avant de procéder à une réévaluation et celle-ci ne pourra se faire que sur base d'une expertise ou d'indices nationaux.
- Les immobilisations corporelles constituées par l'entreprise sont évaluées au coût de revient ou à la valeur d'utilisation, si celle-ci est inférieure.
- Les frais accessoires sont inscrits dans des comptes spéciaux et sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.
- Lorsque des emprunts sont contractés en vue de financer des immobilisations corporelles, les charges financières qui en découlent peuvent faire partie de la valeur d'acquisition, dans la mesure où elles concernent la période précédant la mise en exploitation de ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps, font l'objet d'amortissements annuels comme suit :

Actifs	Méthode	Principal
A.Terrains et Constructions		
Bâtiment prix acquisition	L	3 %
Droits d'enregistrement	L	3 %
Aménagements	L	3-6-10 %
B.Installations, machines et outillage		
Equipements de bureau	L	10 %
Matériel informatique	L	33,33 %
C.Mobilier et matériel roulant		
Mobilier	L	10-20 %
Matériel de bureau	L	20 %
Matériel et machines de bureau	L	20-33,33 %
Mobilier	L	20 %
Matériel de bureau	L	10-20-33,33 %
D.Aménagements locaux loués		
Aménagements locaux loués	L	10-20 %

- Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés, afin de faire correspondre la valeur comptable des immobilisations corporelles à leur valeur d'utilisation pour l'entreprise ou à leur valeur probable de réalisation.
- Les amortissements peuvent faire l'objet de reprises lorsque le plan d'amortissement s'avère avoir été trop rapide en raison de modification des circonstances économiques ou technologiques.
- Il peut être fait utilisation d'un plan accéléré d'amortissements, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.
- Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables.
- Les immobilisations corporelles libellées en devises sont converties sur les bases suivantes :
*évaluation au cours en vigueur le jour de l'acquisition ;
*conversion au cours moyen, en vigueur au jour de la clôture de l'exercice ;
*par devise, les écarts de conversion en résultant sont imputés au compte de résultats s'ils sont négatifs et sont maintenus au passif du bilan, dans le compte de régularisation, s'ils sont positifs.

Dans le cadre de conventions de « sale and lease back » que l'entreprise peut être amenée à conclure, il y a lieu de se référer aux dispositions légales y relatives. Celles-ci disposent que la plus-value constatée lors de la vente du bien, objet de la convention, doit être portée en compte de régularisation au passif et être incorporée au compte de résultats, au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation détenue en leasing.

IV. Immobilisations financières
- Les participations, actions et parts, ainsi que les titres à revenu fixe, sont évalués à leur valeur d'acquisition.

- Les créances portées en immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, il y a lieu de se référer à l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations
- Les frais accessoires sont inscrits à l'actif dans un compte distinct des immobilisations financières ou pris en charge au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.
- Les participations, actions et parts peuvent faire l'objet de réévaluation, conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations. Toutefois, le Conseil devra s'entourer de toutes les garanties nécessaires avant de procéder à une réévaluation.
- Des réductions de valeur sont actées :

*sur les participations et actions : lorsqu'elles font l'objet d'une moins-value ou d'une dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle ces participations ou actions sont détenues ;
*sur les créances et les titres à revenu fixe : lorsque leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

V. Stocks et commandes en cours d'exécution
- Les stocks = néant – présumés consommés à la clôture.
- Le coût de revient des commandes en cours d'exécution, inclut, à l'exclusion de tout autre poste ou valeur :

*le prix d'acquisition des matières premières, fournitures et services externes.

Le résultat sur les travaux entamés en interne ne sont dégagés qu'à l'achèvement du job.

- Les commandes en cours font, s'il échet, l'objet de réductions de valeur, pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.
- Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur, si leur coût de revient, tel qu'exposé ci-dessus et majoré du montant estimé des coûts qui doivent encore être exposés, dépasse le prix de vente net à la date de clôture de l'exercice ou le prix prévu au contrat.

VI. Créances
- Les créances représentées par des titres à revenu fixe, sont évaluées à leur valeur d'acquisition, à l'exception des frais accessoires. Le cas échéant, il y a lieu de se référer à l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations.
- Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, il y a lieu de se référer à l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations
- Des réductions de valeur sont actées si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.
- Les créances libellées en devises sont converties sur les bases suivantes :

*évaluation au cours en vigueur le jour de l'acquisition ;
*conversion au cours moyen, en vigueur au jour de la clôture de l'exercice ;
*par devise, les écarts de conversion en résultant sont imputés au compte de résultats s'ils sont négatifs et sont maintenus au passif du bilan, dans le compte de régularisation, s'ils sont positifs.

- Les comptes courants des actionnaires et administrateurs figurent parmi les créances à plus d'un an, dans le cas où la société n'exige pas leur remboursement à court terme.

VII. Placements de trésorerie et valeurs disponibles
- Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur d'acquisition pour les actions et parts (y compris les actions propres) et à la valeur nominale pour les dépôts auprès d'établissements de crédit.
- Les effets sont évalués à leur valeur d'acquisition, à l'exception des frais accessoires.
- Des réductions de valeur sont actées sur les actions et parts si, au moment de la clôture, leur valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.
- Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.
- Les placements de trésorerie en devises sont évalués sur les bases suivantes :

*évaluation au cours en vigueur le jour de l'acquisition ;
*conversion au cours moyen, en vigueur au jour de la clôture de l'exercice ;
*par devise, les écarts de conversion en résultant sont imputés au compte de résultats s'ils sont négatifs et sont maintenus au passif du bilan, dans le compte de régularisation, s'ils sont positifs.

- Les valeurs disponibles en devises sont évaluées au cours de clôture.

VIII. Comptes de régularisation d'actif

Les comptes de régularisation d'actif sont évalués à leur valeur nominale.

3.POSTES DU PASSIF

I. Capital et primes d'émission
Le capital et les primes d'émission sont évalués à la valeur nominale.

II. Plus-values de réévaluation
- Les plus-values de réévaluation sont évaluées à la valeur nominale.
- Elles sont maintenues au passif, aussi longtemps que les biens auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés. Toutefois, elles peuvent :

*être incorporées au capital ;
*être transférées aux réserves à concurrence des amortissements actés ;
*en cas de moins-value ultérieure, être annulées à concurrence du montant non amorti.

III. Réserves
- Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.
- La constitution de la réserve légale se fait conformément au prescrit du Code des Sociétés et associations.

IV. Bénéfice ou perte reportés
Les bénéfices ou pertes reportés sont évalués à la valeur nominale.

V. Subsides reçus en capital
Les subsides reçus en capital sont évalués à la valeur nominale, déduction faite de la partie correspondant à l'impôt différé. Ils sont progressivement transférés au compte de résultats, au rythme des amortissements actés sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

VI. Provisions pour risques et charges
- Les provisions sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.
- Pour chaque cas, le Conseil d'Administration fixe les règles d'évaluation particulières les plus appropriées sur base des principes de prudence, sincérité et bonne foi.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées systématiquement et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.
- Elles ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.
- Conformément à l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations, les impôts différés afférents d'une part, aux plus-values dont la taxation est étalée dans le temps et, d'autre part, aux subsides reçus en capital, doivent figurer parmi les provisions pour risques et charges. Le montant des impôts différés sera réduit au rythme de l'inclusion dans le résultat imposable de la plus-value ou au rythme de la réduction des subsides en capital via le compte « Prélèvements sur impôts différés ». Le montant des impôts différés figurant au passif, pourra être corrigé dans la mesure où, suite à une modification de la situation fiscale de l'entreprise, il est probable que le montant effectif de la charge fiscale s'écartera sensiblement de l'estimation portée au passif.

VII. Dettes
- Les dettes sont évaluées à la valeur nominale. Le cas échéant, il y a lieu de se référer à l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et associations
- Les dettes exprimées en devises sont évaluées sur les bases suivantes :

*évaluation au cours en vigueur le jour de l'acquisition ;
*conversion au cours moyen, en vigueur au jour de la clôture de l'exercice ;
*par devise, les écarts de conversion en résultant sont imputés au compte de résultats s'ils sont négatifs et sont maintenus au passif du bilan, dans le compte de régularisation, s'ils sont positifs.

- Les comptes courants des actionnaires et administrateurs figurent parmi les dettes à plus d'un an, dans le cas où ceux-ci ne manifestent pas leur intention d'en réclamer le remboursement à court terme.

VIII. Comptes de régularisation de passif
Les comptes de régularisation de passif sont évalués à leur valeur nominale.

4.ENGAGEMENTS - RECOURS - COMPTES D'ORDRE

Ils doivent être évalués au montant maximum figurant dans les documents sur base desquels ils ont été souscrits par la société au profit de tiers ou par des tiers au profit de la société. C'est le cas pour :

a.- les garanties personnelles données sous forme d'avals et actes de caution solidaire ;

- promesse d’inscription hypothécaire ;
- effets mis en circulation, endossés et escomptés.

b.- Les garanties réelles données sous forme :

*d’inscription hypothécaire ;
*de nantissement de titres ;
*de nantissement de fonds de commerce ;
*de gage en marchandises ou autres biens.

CONTINUITE
Au vu de l'existence d'une perte de l'exercice pour deux exercices successifs, le conseil d'administration a, d'une part, de procéder à une augmentation des fonds propres par apport en nature (1.363.501€) et apport en numéraire (813.000€) par l'actionnaire principal; et d'autre part le conseil d'administration a déposé un projet de fusion par absorption par laquelle la Société a transféré l'ensemble de ses activités à la société Boondoggle SA. La fusion a été actée par l'assemblée générale devant notaire le 9 octobre 2023.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

HAVAS WORLDWIDE BRUSSELS
Société anonyme
Rue des Boiteux, 9
RPM Bruxelles

TVA BE 0403.496.145
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE ARRETE AU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Par acte notarié en date du 9 octobre 2023, la Société a fusionné avec la société anonyme BOONDOGGLE (BCE : 0471.951.421), réalisée avec effet comptable et fiscal rétroactif au 30 juin 2023. En conséquence, l'exercice 2023 a été exceptionnellement clôturé à la date d'effet comptable et fiscal de la fusion précitée, soit 30 juin 2023. Toutes les opérations effectuées par la Société (en sa qualité de société absorbée) depuis cette date sont réputées avoir été effectuées pour le compte de Boondoggle Havas, (« **Boondoggle Havas** ») nouvelle dénomination actée lors de l'acte notarié du 9 octobre 2023.

Conformément à l'article 12:58 du Code des sociétés et des associations, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice arrêté au 30 juin 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été mis à votre disposition dans les délais légaux.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans ses rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Activité

Au cours de l'exercice arrêté au 30 juin 2023, la Société a poursuivi son activité de publicité et communication.

Les faits marquants suivants ont eu lieu durant la période allant du 1e janvier 2023 au 30 juin 2023 :

Suite à une décision opérationnelle du groupe « Havas » et dans la continuité de la stratégie mise en place après la restructuration de 2022, la Société et BOONDOGGLE HAVAS SA (BCE : 0471.951.421) (« **Boondoggle Havas** »), également une société filiale du groupe « Havas », ont travaillé ensemble à partir du 1er mars 2023 sous la direction du CEO de Boondoggle Havas. Ce rapprochement visait à créer de nouvelles synergies au niveau coût par la mise en commun de ressources clefs mais également d'élargir l'offre de services aux clients actuels.

CDLV FL

Ensuite, par acte notarié du 31 mai 2023, la Société a procédé à :

(i) une première augmentation de capital par apport en nature par son actionnaire unique, la société anonyme de droit français HAVAS pour un montant total d'un million trois cent soixante-trois mille cinq cent et une euro quinze centimes (1.363.501,15 EUR) (dont sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros cinquante-sept centimes (785.265,57 EUR) en capital et cinq cent septante-huit mille deux cent trente-cinq euros cinquante-huit centimes (578.235,58 EUR) en prime d'émission). Constitué d'une créance à l'encontre de la Société, l'apport en nature a permis à la Société de diminuer son endettement et d'augmenter ses fonds propres. Cette opération a corrigé une situation existante, dès lors que dans les comptes de la Société, le montant de l'apport en nature est déjà considéré comme un apport ;

(ii) une seconde augmentation par apport en numéraire par son actionnaire unique, la société anonyme de droit français HAVAS pour un montant total de huit cent treize mille euros (813.000 EUR) (dont quatre cent soixante-huit mille trois cent cinq euros quarante-neuf centimes (468.305,49 EUR) en capital et trois cent quarante-quatre mille six cent nonante-quatre euros cinquante-et-une centimes (344.694,51 EUR) en prime d'émission) et ce afin de permettre à la Société de poursuivre ses activités ; et

(iii) une réduction des fonds propres par apurement des pertes subies pour un montant total de six millions trois cent trente-quatre mille huit dix-neuf euros (6.334.819,- EUR).

La restructuration a permis également à la Société de ne plus tomber sous le coup de la procédure sonnette d'alarme et de restaurer ainsi son image sur le marché.

Après ce refinancement, une des principales décisions opérationnelles a consisté à redynamiser le portefeuille clients par le renforcement de la mise en commun, initiée en début d'année 2023, avec Boondoggle Havas des ressources opérationnelles.

Il est rapidement apparu que la Société n'était plus en mesure de servir correctement ses clients sans l'apport stratégique, commerciale et managériale de Boondoggle Havas dont l'appui a permis de renforcer la confiance des principaux clients. Les conseils d'administration de la Société et de Boondoggle Havas ont constaté rapidement que des synergies se créaient en termes de coûts structurels et administratifs. Dès lors, le maintien de deux sociétés distinctes offrant des services complémentaires sur un marché de plus en plus concurrentiel n'avait plus de sens, les conseils d'administration de la Société et de Boondoggle Havas ont décidé que la fusion des deux (2) sociétés était l'option la plus logique économiquement, financièrement et opérationnellement.

Par acte notarié du 9 octobre 2023, la Société a fusionné avec Boondoggle Havas, réalisée avec effet comptable et fiscal rétroactif au 30 juin 2023. En conséquence, l'exercice 2023 a été exceptionnellement clôturé à la date d'effet comptable et fiscal de la fusion précitée, soit 30 juin 2023. Toutes les opérations effectuées par la Société (en sa qualité de société absorbée) depuis cette date sont réputées avoir été effectuées pour le compte de Boondoggle Havas.

Risques et incertitudes

Compte tenu de la fusion, ce point est sans objet.

FL CDLV

2. Résultats de cette activité et affectation du résultat

Examen des comptes et résultats

Les comptes font apparaître une perte de la Société pour l'exercice arrêté au 30 juin 2023.

Comparaison entre l'exercice arrêté au 30 juin 2023 et l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 :

	2023 (1e semestre)	**2022**
Chiffre d'affaires	2.701.852	6.623.681
Commande en-cours	0	(46.404)
Autres produits d'exploitation	337.441	514.941
Produits d'exploitation non récurrents	19.286	46.854
Ventes et prestations	**3.058.579**	**7.139.072**
Approvisionnements et marchandises	1.064.069	2.290.663
Services et biens divers	1.432.927	2.488.544
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.298.603	4.219.890
Amortissements et réductions de valeur	16.404	156.685
Autres charges d'exploitation	13.187	51.792
Charges d'exploitation non récurrentes	86.267	919.102
Coûts des ventes et prestations	**3.911.457**	**10.126.676**
Bénéfices (pertes) d'exploitation	**(852.878)**	**(2.987.604)**
Produits financiers	**29.187**	**179.082**
Charges financières	**21.276**	**647.617**
Impôts sur le résultat	**0**	**10.384**
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	**(844.967)**	**(3.466.523)**

Le chiffre d'affaires des six (6) premiers mois de l'année 2023 exprimé en base annuelle est légèrement inférieur au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. Le portefeuille reste, en revanche, composé de clients acquis au cours des années précédents. Le secteur dans lequel la Société évolue reste soumis à la pression des annonceurs qui continuent à réduire leurs investissements.

Les coûts de sous-traitance restent, proportionnellement, stables par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts opérationnels de la société connaissent une baisse significative au cours du premier semestre 2023 reflétant l'impact escompté des différentes restructurations menées par la Société au cours des années ainsi que par la réorganisation complète de la société début 2023 avec l'appui structurel de Boondoggle Havas.

En 2022, la Société avait acté une réduction de valeur exceptionnelle sur les aménagements de bureaux qu'elle a quitté à l'entame de l'année 2023. Il en résulte donc une diminution des charges d'amortissements au cours des six (6) premiers mois de l'année 2023.

CDLV FL

Un ajustement de la provision pour restructuration est reflété au niveau des charges d'exploitation non récurrentes par la constitution d'une provision complémentaire à hauteur de deux cent trente-deux mille cinq cent quatorze euros et quinze euros (232.514,45- EUR) et par une reprise de provision de cent cinquante-trois mille quatre cent trois euros (153.403,- EUR). La Société a également anticipé sous cette rubrique les frais de remise en état des bureaux qu'elle a occupé jusqu'à la date de la fusion.

L'exercice est arrêté avec une perte de huit cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-sept euros (844.967,- EUR), la perte de l'exercice précédent arrêté au 31 décembre 2022 s'élevait à trois millions quatre cent soixante-six mille cinq cent vingt-trois euros (3.466.523,- EUR). Le total du bilan s'élève à trois millions sept cent nonante-neuf mille nonante-et-un euros (3.799.091,- EUR) par rapport à quatre millions neuf cent soixante-et-un mille neuf cent cinquante-neuf euros (4.961.959,- EUR) l'année précédente.

La perte reportée de l'exercice précédent de six millions trois trente-quatre mille huit cent dix-neuf euros (6.334.819,- EIR) ayant été apurée par prélèvements sur l'apport et les réserves, la perte finale étant de huit cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-sept euros (844.967,- EUR).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes arrêtés au 30 juin 2023 (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de huit cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-sept euros (844.967,- EUR).

Comme la Société a été juridiquement et comptablement acquise par Boondoggle Havas, ce résultat a été transféré à Boondoggle Havas (en sa qualité de société absorbante) dans le prolongement de la fusion.

Capitaux propres

Les capitaux propres de la Société s'élèveraient à un montant de trois cent septante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros (374.454, EUR).

Dividendes distribués

Compte tenu de la fusion, le point n'est pas abordé.

3. Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir

Compte tenu de la fusion, le point n'est pas abordé.

4. Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Compte tenu de la fusion, le conseil d'administration de la société n'a pas connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

5. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

FL CDLV

6. **Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société**

Compte tenu de la fusion, le conseil d'administration n'a pas connaissance de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La valorisation des participations détenues est la suivante et n'a pas fait l'objet de revalorisation au cours de cet exercice :

(i) la valeur des participations au sein de **HAVAS SOCIAL SA** (BCE : 0450.579.351) est reprise au sein des comptes de la Société pour montant de six cent soixante-neuf mille trois cent septante-sept euros (669.377,- EUR) ;
(ii) la valeur des participations au sein de **PROVIDENCE SA** (BCE : 0437.061.016) est reprise au sein des comptes de la Société pour montant de cinquante-et-un mille sept cent treize euros (51.713,- EUR).

III. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

La société ne possède pas de succursales en Belgique ni à l'étranger.

IV. INSTRUMENTS FINANCIERS

Aucun instrument financier n'a été mis en place au cours de l'exercice.

V. CONFLITS D'INTERETS

Aucun conflit d'intérêts n'est à noter au cours de l'exercice.

VI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à l'expiration :

(i) **Gaëtan DUROCHER**, domicilié rue des Mégrands 13 à 92500 Rueil-Malmaison (France) ;
(ii) **Jeanne BRIYS**, domiciliée boulevard du Régent 29 boîte 3 à 1000 Bruxelles (Belgique) ;
(iii) **Christian MAGON de la VILLEHUCHET**, domicilié rue Gabrielle 64 à 1180 Bruxelles (Belgique) ;
(iv) **Jacques DILLIES**, domicilié Villa Poirier 15 à 75015 Paris (France) ;
(v) **HAVAS SA**, inscrite au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 335.480.265 et dont le siège social est établi quai de Dion Bouton 29/30, Puteaux Cedex 92800 (France) représentée par Monsieur François LAROZE.

Nous vous proposons d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulée. Compte tenu de la fusion, leurs mandats ne seront pas renouvelés.

VII. ACTIONS PROPRES

Les dix (10) actions propres détenues par la Société ont été qualifiées nulles de plein droit par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 31 mai 2023 de sorte que le nombre d'actions représentatives du capital est réduit de dix (10) actions.

CDLV FL

VIII. CONTINUITE

Compte tenu de la fusion, le point n'est pas abordé.

Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Fait à Bruxelles, le 26 mars 2024.

* *
*

Christian

Gaëtan DUROCHER
Administrateur

Christian MAGON de la VILLEHUCHET
Administrateur-délégué

HAVAS SA
Représentée par François LAROZE
Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Deloitte.



Havas Worldwide Brussels SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 30 juin 2023 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Havas Worldwide Brussels SA pour l'exercice clos le 30 juin 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Havas Worldwide Brussels SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 13 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Havas Worldwide Brussels SA durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 30 juin 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice de 6 mois clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 799 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 845 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 30 juin 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.19 dans laquelle la société fait mention de sa fusion avec la société Boondoggle SA par acte notarié du 9 octobre 2023 avec effet comptable et fiscal rétroactif au 30 juin 2023. En conséquence, l'exercice 2023 a été exceptionnellement clôturé à la date d'effet comptable et fiscal de la fusion précitée, soit le 30 juin 2023.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait que :
  - Les comptes annuels et le rapport de gestion n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans les six mois suivant la clôture de l'exercice au 30 juin 2023 comme requis par l'article 3:1 du Code des sociétés et des associations.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 7:127 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour communiquer la convocation à l'assemblée générale n'ont pas été respectées.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 7:132 du Code des sociétés et associations relatives à la mise à disposition des documents légaux n'ont pas été respectées.
  - Les comptes annuels et le rapport de gestion clôturés au 30 juin 2023 n'ont pas été déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais prescrits par l'article 3:10 du Code des sociétés et des associations.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour remettre au commissaire les pièces par l'organe d'administration de la société n'ont pas été respectées.

Signé à Zaventem, le 8 avril 2024.

Le commissaire

DocuSigned by:
Cédric Bogaerts
DE03DE64405E486...

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Cédric Bogaerts

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	16,4	10,7	5,7
Temps partiel	1002	2	2	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	18	12,3	5,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	12.525	8.385	4.140
Temps partiel	1012	1.263	1.263	
Total	1013	13.788	9.648	4.140
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.179.649		
Temps partiel	1022	118.954	118.954	
Total	1023	1.298.603	908.683	389.920
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	27,1	15,5	11,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	40.978	23.729	17.249
Frais de personnel	1023	4.219.890	2.443.598	1.776.292
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	13	2	14,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13	2	14,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	9	2	10,6
de niveau primaire	1200		1	0,8
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	4	1	6,8
de niveau universitaire	1203	4		2
Femmes	121	4		4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			1
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213	3		2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13	2	14,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	784	
Frais pour la société	152	52.584	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	10		10
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	10		10
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	3		3
Autre motif	343	7		7
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803	382	5813	256
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	382	58132	256
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	1
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	787	5852	
Coût net pour la société	5843	5.191	5853	